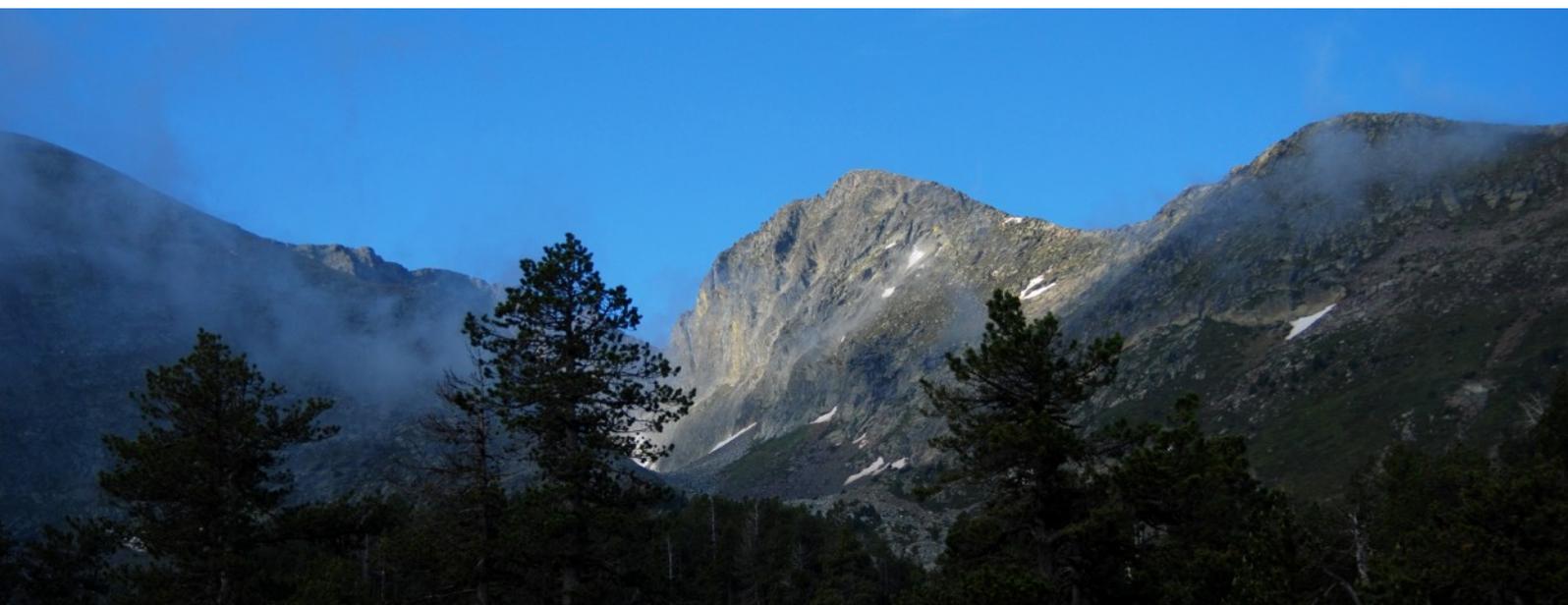




Bilan d'activités 2016

Animation du Docob des sites Natura 2000
« Massif du Canigó – Conques-de-la-Preste »



Syndicat Mixte Canigó Grand Site
Bât Chefdebien – Bd de la Gare – 66500 PRADES
Tél : 04 68 96 45 86
contact@canigo-grandsite.fr

Bilan d'activités 2016

Animation du Docob des sites Natura 2000 « Massif du Canigó – Conques-de-la-Preste »

Crédit photo page de couverture : Charlotte Bañuls - SMCGS

Animateur Natura 2000 :

Syndicat Mixte Canigó Grand Site

Chargée de mission : Laura HOPP

Bâtiment Chefdebien

Boulevard de la Gare

66500 Prades

Tél : 04 68 96 45 86

Fax : 09 74 44 14 60

contact@canigo-grandsite.fr

www.canigo-grandsite.fr

Sommaire

I. Contexte	5
I.1. Le massif du Canigó	5
I.2. Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site	5
I.3. Les trois sites Natura 2000	5
I.3.1. ZSC « Massif du Canigó »	5
I.3.2. ZSC « Conques-de-la-Preste »	6
I.3.3. ZPS « Canigó - Conques-de-la-Preste »	6
II. Animation et pilotage de la mise en œuvre du Docob	7
II.1. Gérer administrativement, financièrement et techniquement le Docob	7
II.1.1. Personnel dédié à l'animation du Docob	7
II.1.2. Actions et dépenses prévisionnelles 2016	7
II.2. Organiser la gouvernance du site	8
II.2.1. Copil Natura 2000	8
II.2.2. Commissions Environnement et Site classé	8
II.3. Mettre en œuvre des actions de communication, de gestion et de suivi du Docob	9
II.4. Prendre contact et échanger avec les partenaires	9
II.5. Élaborer et mettre en œuvre des mesures contractuelles	9
II.5.1. Les Mesures Agro-Environnementales et climatiques	9
II.6. Apporter un appui technique à la réalisation d'évaluation d'incidences, avis & informations sur des projets	11
II.6.1. Accompagnement des manifestations sportives et culturelles	11
II.7. Réaliser des visites de terrain	17
II.8. Participer à des réunions ou manifestations sur le territoire	17
II.8.1. Les réunions du SMCGS	17
II.8.2. Les réunions extérieures	18
II.9. Établir un bilan annuel d'animation du Docob	18
II.10. Programme d'activités 2017	18
II.11. Cartographie	18
II.12. Évaluation et révision du Docob	19
II.13. Fonctionnement et autres actions du SMCGS	19
III. Communication et sensibilisation autour de Natura 2000	21
III.1. Sensibiliser le grand public à la démarche Natura 2000	21
III.1.1. Site internet	21
III.1.2. Lettre d'information	21
IV. Gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	24
IV.1. Gestion des espèces d'intérêt communautaire	24
IV.1.1. Chiroptère de la mine du Llec	24
IV.1.2. Clôture des Esquerdes de Rotja	24
IV.1.3. Conventonnement des sites de pratiques de pleine nature	25
V. Suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	26
V.1. Étude de suivi de la revégétalisation du Pla Guillem	26

V.2. Réactualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire	26
V.2.1. Secteur du Pla Guillem	26
V.2.2. Secteur Cortalets - Balaig	28
V.2.3. Bilan de la cartographie	
_____	30

Tableaux

<u>Tableau 1</u> : Récapitulatif des actions et dépenses prévisionnelles 2016	7
<u>Tableau 2</u> : Récapitulatif des demandes de subvention et de paiement 2016	8
<u>Tableau 3</u> : Manifestations sportives accompagnées par le SMCGS en territoire Natura 2000 en 2016	12
<u>Tableau 4</u> : Manifestations culturelles accompagnées par le SMCGS en territoire Natura 2000 en 2016	14

<u>Tableau 5</u> : Bilan de la cartographie sur le territoire Natura 2000 « Massif du Canigó - Conques-de-la-Preste » en 2016	30

Cartes

<u>Carte 1</u> : Superposition des périmètres Natura 2000 et Site classé du Canigó	20
<u>Carte 2</u> : Mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur 60 ha sur le Pla Guillem en 2016	27
<u>Carte 3</u> : Mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur 660 ha sur le secteur Cortalets – Balaig en 2016	29

I. Contexte

I.1. Le massif du Canigó

Le Canigó est un massif montagnard qui se situe à l'extrémité orientale de la chaîne des Pyrénées, dans le département des Pyrénées-Orientales. Visible depuis le littoral méditerranéen, sa silhouette imposante surplombe les plaines du Roussillon et de Gérone. S'élevant à 2 784 mètres d'altitude, ce contrefort des Pyrénées sépare les vallées de la Têt au nord-ouest (Conflent) et du Tech au sud-est (Vallespir), deux des principaux fleuves du département.

I.2. Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site (SMCGS) a été créé par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales en 2002 dans l'élan de l'année internationale de la montagne proclamée par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Cet établissement - basé à Prades (66 500) - réunit le Conseil Départemental, 64 communes du massif – en Conflent, Vallespir, Riberal, Aspres et Fenouillèdes - et l'Office National des Forêts (ONF). En charge de la protection et de la valorisation du patrimoine pyrénéen du massif du Canigó, le SMCGS exerce ses compétences sur un territoire de 125 000 hectares (ha) - 46 000 habitants – comprenant, entre autre, le Site classé du Massif du Canigó d'une superficie de 23 212 ha, neuf sites Natura 2000, trois Réserves naturelles nationales (RNN), une Réserve naturelle régionale (RNR), une Réserve biologique dirigée (RBD) ainsi qu'une Réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS).

I.3. Les trois sites Natura 2000

Trois sites Natura 2000, dont le Document d'objectifs (Docob) est actuellement en phase d'animation, sont gérés par le SMCGS : la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Massif du Canigó » (FR9101475), la ZSC « Conques-de-la-Preste » (FR9101476) et la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Canigó – Conques-de-la-Preste » (FR9110076). Ils couvrent en totalité 20 224 ha sur le massif et s'étagent de 480 à 2 731 mètres d'altitude.

Le Docob de ces sites a été validé le 19 avril 2012 lors du dernier Comité de pilotage (Copil) de la phase d'élaboration du Docob à Taurinya. Il est en phase d'animation depuis le 1er mai 2012 et a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 juillet 2012.

I.3.1. ZSC « Massif du Canigó »

Situé sur la face nord du massif du Canigó, ce site s'étale sur 11 746 ha entre 480 et 2 731 m d'altitude. Il est en étroite relation avec la ZPS « Canigó - Conques-de-la-Preste » qui le recouvre entièrement. Une partie de ce territoire (60%) englobe les RNN de Mantet (3 028 ha) et Py (3 929 ha), soit 6 957 ha. La ZSC, frontalière avec l'Espagne sur sa partie sud mais aussi avec les sites Natura 2000 « Puigmal - Carança » (FR9101472) à l'ouest et « Conques-de-la-Preste » à l'est, se positionne au sein d'une entité écologique conséquente et cohérente. Le site est caractérisé par la région biogéographique alpine. Il comprend des pans de montagne depuis les zones montagnardes jusqu'aux parties sommitales (éboulis, pelouses, landes, combes à neiges, ...) et des secteurs centrés autour de la partie supérieure des cours d'eau, notamment le Llec pour l'habitat du Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*), espèce endémique. Sa position géographique et son altitude permettent un étagement de la végétation, depuis les zones méditerranéennes jusqu'au niveau alpin, qui présente une gamme variée d'habitats naturels. On peut noter des problèmes de fermeture des milieux dits « ouverts » (landes et pelouses) principalement dans les zones montagnardes et supraméditerranéennes. De plus, la fréquentation du public et la circulation des véhicules (pistes et stationnement) entraînent localement des risques de dégradation des milieux naturels fragiles.

I.3.2. ZSC « Conques-de-la-Preste »

Situé sur la face sud du massif du Canigó, ce site s'étale sur 8 436 ha entre 735 et 2 465 mètres d'altitude (Pic du Costabonne). Comme le site « Massif du Canigó », il est en étroite relation avec la ZPS « Canigó - Conques-de-la-Preste » qui le recouvre entièrement. De plus, il est attenant au site Natura 2000 « Le Tech » (FR9101478), situé en aval. Une partie de ce territoire est en RNN de Prats-de-Mollo-la-Preste, soit 2 394 ha. La ZSC, frontalière avec l'Espagne sur sa partie sud sur environ un tiers de son périmètre, est caractérisée par deux régions biogéographiques : alpine à 73 % et méditerranéenne à 27 %. Dominant le bassin du Tech, elle est une des zones les plus humides du département. Sa richesse biologique très intéressante est due, en partie, à la diversité de ses habitats : forêts de feuillus et de résineux, landes, pelouses, milieux rocheux, zones humides, ...

I.3.3. ZPS « Canigó - Conques-de-la-Preste »

Située sur le massif du Canigó, la ZPS se superpose sur les deux ZSC et s'étale sur 20 224 ha entre 480 et 2 731 m d'altitude. A cheval sur la ligne de crête séparant le Vallespir du Conflent, elle présente une grande diversité d'espèces d'oiseaux des milieux montagnards et méditerranéens. Complémentaire des ZPS voisines (« Puigmal - Carança », ...), elle abrite une avifaune de montagne riche et diversifiée (rapaces, passereaux, galliformes, ...). Elle est fréquentée, entre autre, par le gypaète barbu, le lagopède alpin (enjeu exceptionnel), la perdrix grise et le grand tétras. Enfin, la ZPS est située sur un axe de migration important (vautour percnoptère, milan noir, bondrée apivore, cigognes, ...). La fermeture des milieux ouverts (landes et pelouses), due à la régression de l'activité pastorale, constitue une menace pour un certain nombre d'espèces d'oiseaux visées à l'annexe I de la directive européenne du 2 avril 1979 concernant la conservation de oiseaux sauvages. Le développement des activités de plein air, que ce soit d'été ou d'hiver, représente une autre cause de vulnérabilité du site, soit par la perturbation des espèces, soit par le morcellement des habitats (équipements touristiques, ...). Toutefois, une part importante de la ZPS étant en RNN, ces problèmes sont a priori moins sensibles ici que dans les autres ZPS des massifs montagnards alentours.

II. Animation et pilotage de la mise en œuvre du Docob

II.1. Gérer administrativement, financièrement et techniquement le Docob

II.1.1. Personnel dédié à l'animation du Docob

Afin de mener à bien les actions liées à l'animation du Docob - gestion administrative, financière et technique ; organisation de la gouvernance ; préparation et animation de réunions ; mise en œuvre des actions de communication, de gestion et de suivi ; promotion du Docob ; prises de contact et échanges avec les partenaires ; concertation avec les acteurs locaux ; acquisition des connaissances et compétences nécessaires à l'animation du Docob ; mise en œuvre et accompagnement des mesures contractuelles ; appui technique des porteurs de projets (évaluation des incidences, ...) ; participation à des réunions sur le territoire ; participation à la vie du réseau Natura 2000 ; veille informative ; actualisation des données ; réalisation d'un bilan annuel d'animation, etc. - un poste à 80% d'un temps plein est consacré à la mission Natura 2000 au sein du SMCGS. Toutes ces actions sont détaillées dans ce bilan d'activités pour l'année 2016.

II.1.2. Actions et dépenses prévisionnelles 2016

Tableau 1 : Récapitulatif des actions et dépenses prévisionnelles 2016

Dépenses	Frais de personnel (brut + charges patronales)	Étude de suivi de la revégétalisation du Pla Guillem + réactualisation de la cartographie (§ V.1. & V.2.)	Réactualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire – Secteur Cortalets- Balaig (§ V.2.)	Impression et distribution de la lettre d'information Natura 2000 n°4 (§ III.1.)	Coûts indirects*
Montants / dépenses	25 747,55 €	7 610 €	9 775 €	1 295,79 €	3 862,13 €
Total	48 290,47 € TTC				

L'élaboration du budget prévisionnel, les demandes de devis à des prestataires potentiels, la demande de subvention et la demande de paiement du solde sont réalisées au cours de l'année.

Depuis cette année, les subventions perçues de l'État et du FEADER¹ pour les dépenses de rémunération et les prestations et frais de sous-traitance pour l'animation du Docob Natura 2000 correspondent à 100 % des frais éligibles ; alors qu'il s'agissait de 80% jusqu'en 2015.

Les coûts indirects (art 68-1-b du Règlement de l'Union Européenne 1303-2013) correspondent aux frais de structure et sont calculés sur les dépenses de rémunération (= 0,15 x dépenses de rémunération).

Lors de l'écriture de ce document (novembre 2016), les factures concernant les prestations et frais de sous-traitance n'ont pas encore été reçues et traitées, l'année n'étant pas terminée, il s'agit donc d'un tableau prévisionnel. La demande de paiement de subvention sera effectuée après paiement de ces factures.

1 Fond européen agricole pour le développement rural

Tableau 2 : Récapitulatif des demandes de subvention et de paiement 2016

Période	Demande de subvention	Coût total du projet	Financement public (État / FEADER)	Arrêté relatif à l'attribution d'aides pour l'animation liée au Docob Natura 2000	Demande de paiement	Règlement ASP ²
Janvier à décembre 2016	21/03/16	48 290,47 €	48 290,47 €	25/08/16	Non encore demandé	Non encore perçu

II.2. Organiser la gouvernance du site

II.2.1. Copil Natura 2000

Le Copil des sites Natura 2000 « Massif du Canigó – Conques-de-la-Preste »³ est l'organe officiel de concertation et de débat composé des services et établissements publics de l'État, des collectivités territoriales, des organisations socio-professionnelles, des associations de protection de la nature, des organisations représentatives des autres usagers du milieu naturel. L'arrêté préfectoral n°256/2007 du 25 janvier 2007 porte sur la composition du Copil de ces trois sites.

Le cinquième Copil de la phase d'animation du Docob est prévu le 8 décembre à Estoher – commune intégrée en partie au territoire Natura 2000 - sous la présidence d'Antoine Chrysostome, élu du SMCGS, éleveur ovin et maire de Corsavy.

L'ordre du jour de la réunion traitera du bilan de l'année, de la présentation des études 2016 et du plan d'actions 2017.

II.2.2. Commissions Environnement et Site classé

Le SMCGS met en place, deux fois au cours de l'année, une commission thématique « Environnement et Site classé », instance d'échanges et lieu d'information sur les actions et projets environnementaux en lien avec les missions du SMCGS. Un temps est consacré pour la préparation préalable et l'animation de ces réunions. Cette année les commissions ont eu lieu le 24 mai et le 15 novembre.

II.2.2.1. Commission du 24 mai

La commission du 24 mai a eu lieu à Molitg et a traité de :

- la cartographie des habitats naturels sur le site Natura 2000 « Massif du Canigó »
- le suivi de la revégétalisation du Pla Guillem
- la problématique des punaises de lit dans le refuge du Pinatell (commune de Valmanya)
- le dispositif d'accompagnement des manifestations sportives et culturelles 2016
- le projet agro-environnemental et climatique 2016
- la réfection du captage de la Fontaine de la perdrix
- le conventionnement des sites de pratiques APN⁴
- la présentation du dispositif estival du Site classé 2016
- l'évaluation et le renouvellement du plan d'actions Canigó Grand Site de France

² Agence des services et des paiements

³ « Massif du Canigó - Conques-de-la-Preste » est le terme utilisé dans ce document pour désigner les trois sites Natura 2000 « Massif du Canigó », « Conques-de-la-Preste » et « Canigó - Conques-de-la-Preste »

⁴ Activités de pleine nature

II.2.2.2. Commission du 15 novembre

L'ordre du jour de cette commission qui a eu lieu le 15 novembre à Baillestavy était le suivant :

- le bilan des actions, les projets en cours et à venir :
 - les études Natura 2000 2016 (mise à jour de la cartographie, suivi de la revégétalisation du Pla Guillem)
 - le bilan du dispositif d'accompagnement des manifestations 2016
 - le bilan du dispositif estival sur le site classé
 - le projet de plan de paysage en cours
- l'intervention de Jean Llobet, apiculteur – formateur & de ses étudiants de l'IUT⁵ de Perpignan en génie biologique, sur un projet de rucher conservateur sur le massif du Canigó
- les contributions collectives multi-thématiques des participants au prochain projet Canigó Grand Site de France 2018-2023 (propositions d'objectifs)

Zoom sur le projet de rucher conservateur

- 1- Capter passivement des abeilles sauvages adaptées à leur milieu : l'abeille Noire des Pyrénées « *Apis mellifera mellifera* »
 2. Trouver des terrains publics ou privés sur le piémont du Canigó pour mettre en place les ruchers (4 à 6 ruches)
 - 3- Élever les abeilles dans les ruchers participatifs (financés grâce aux dons)
 - 4- Remonter progressivement les ruches en altitude. L'essaimage se faisant toujours vers le bas, il est nécessaire de remonter les abeilles afin de maintenir leur action de pollinisation en altitude
 - 5- Former les apiculteurs, agriculteurs, etc.
 - 6- Informer et sensibiliser le grand public (écoles, donateurs, propriétaires de terrains, élus, etc.)
- Maintenir la biodiversité (pollinisation, absence de traitement des abeilles, ...)
- Développer une filière apicole moins productive mais plus respectueuse, et dynamiser l'agriculture (arboriculture, maraîchage, ...)

II.3. Mettre en œuvre des actions de communication, de gestion et de suivi du Docob

Se référer aux chapitres III, IV et V.

II.4. Prendre contact et échanger avec les partenaires

La prise de contact et l'échange avec les partenaires passent par le biais de différents outils de communication : mails, téléphone, courriers et échanges directs en face en face lors de réunions, groupes de travail, Comités techniques (Cotech), Copil, ... et concernent toutes les thématiques abordées dans le Docob. Cette action est quotidienne.

II.5. Élaborer et mettre en œuvre des mesures contractuelles

II.5.1. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) constituent l'un des outils majeurs du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) pour accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions potentielles sur le milieu naturel et maintenir les pratiques favorables là où il existe un risque de disparition de

5 Institut Universitaire de Technologie

ces dernières ou de modifications vers des pratiques moins respectueuses.

Les MAEC ne peuvent être mises en œuvre que dans le cadre de Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), par le biais d'appels à projets régionaux. Sans PAEC, pas de MAEC possible.

II.5.1.1. 2016 - PAEC MOCA (Montagnes Catalanes)

Pour l'année 2016, c'est la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales qui a répondu, en se positionnant en tant qu'opérateur agro- environnemental, à l'appel à projet lancé par la Région Languedoc-Roussillon dans le cadre des PAEC. Le territoire Natura 2000 « Massif du Canigó - Conques-de-la-Preste » était inclus - en partie - dans le périmètre MOCA.

Les enjeux « eau » et « biodiversité » étant privilégiés dans cet appel à projet, un travail important a été réalisé par le Parc Naturel Régional des Pyrénées-Catalanes (PNR-PC), les RNN et le SMCGS sur la définition des enjeux environnementaux locaux répondant aux enjeux régionaux 2016. Un Comité scientifique regroupant le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN-LR), le Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR), l'ONCFS, les RNN, la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC) et le Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CBN Méd) a été mis en place pour définir précisément les enjeux du territoire ainsi que les préconisations afférentes. Hors ces éléments n'ont pas été intégrés dans le PAEC MOCA.

Durant le premier trimestre 2016, ont eu lieu des Cotech entre partenaires, organisés par la Chambre d'agriculture, pour cibler les contractants potentiels et définir des priorisations. Des réunions de formation à l'attention des exploitants individuels et groupements pastoraux (GP) ont aussi eu lieu en Conflent et en Vallespir afin de présenter le dispositif et identifier selon un certain nombre de critères les zones des exploitations et estives potentiellement engageables (premier diagnostic).

Sur le territoire Natura 2000 « Massif du Canigó - Conques-de-la-Preste », un exploitant individuel a été identifié par la Chambre d'agriculture pour bénéficier d'un contrat en 2016, sous condition d'un PAEC validé. Il s'agissait d'un jeune éleveur ovin de la commune de Prats-de-Mollo-la-Preste en Vallespir. Une visite sur site a été réalisée avec le SMCGS et la RN de Prats pour identifier des secteurs à enjeux écologiques potentiels. La totalité de l'exploitation n'a pu être vue.

Le PAEC MOCA a reçu un avis défavorable de la Région Languedoc-Roussillon en Comité régional agro-environnemental et climatique (CRAEC) du 29 mars 2016 pour ne pas avoir assez intégré les enjeux biodiversité du territoire.

2016 a donc été une année sans contractualisation MAEC sur le territoire Natura 2000 « Massif du Canigó - Conques-de-la-Preste ».

II.5.1.2. 2016 - PAEC PIPO (Piémont des Pyrénées-Orientales)

L'an dernier, la Chambre d'agriculture a donc déposé un PAEC MOCA mais aussi un PAEC PIPO. Le premier a reçu un avis défavorable de la Région, le deuxième a reçu un avis favorable. Le territoire du deuxième, validé pour une durée de 3 ans (2016-2017-2018), englobe dans leur intégralité les communes de Vernet-les-Bains, Fillols, Taurinya, Estoher et Clara qui sont des communes concernées par le site Natura 2000 « Massif du Canigó ». Un seul GP du territoire Natura 2000 du Canigó – et aucun exploitant individuel - est situé sur le territoire PIPO ; il s'agit du GP du Llec, qui a déjà contractualisé une MAEC en 2015, pour une durée de 5 ans.

II.5.1.3. 2017 - PAEC MOPY (Montagnes Pyrénéennes)

Comme chaque année, le SMCGS – comme tous les animateurs Natura 2000 du Languedoc-Roussillon – n'est pas convié aux CRAEC de printemps et d'automne organisés par la Région et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Hors de nombreux animateurs Natura 2000 sont aussi opérateurs agro-environnementaux sur leur territoire, et il serait judicieux et logique de les y intégrer. Cette instance a pour rôle de présenter les nouvelles règles et modalités des MAEC et de valider les demandes des opérateurs agro-environnementaux

(projet, enveloppe financière, etc.). Habituellement, une réunion d'information, à l'attention des animateur Natura 2000, a lieu dans la foulée du CRAEC d'automne ; hors cette année elle n'a pas eu lieu. L'information se fait donc de façon informelle et morcelée.

Cette année, le PNR a pour projet de répondre à l'appel à projet 2017 en tant qu'opérateur agro-environnemental sur le territoire MOPY. Ce territoire englobe une partie des périmètres Natura 2000 « Massif du Canigó - Conques-de-la-Preste ». Le SMCGS sera partenaire du projet.

Le Copil du PAEC MOPY, organisé par le PNR, a eu lieu le 16 novembre. Il a été question, lors de cette instance, de recenser les outils financiers existants permettant de répondre aux besoins des exploitations individuelles et des groupements pastoraux, de définir des enjeux et des secteurs d'intervention prioritaires pour un éventuel PAEC 2017 aux regards de ceux fixés dans le cahier des charges régional, de définir le portage du dossier, de définir un calendrier, ...

Le choix de la profession agricole et du Copil a été de prioriser les GP par rapport aux exploitations individuelles.

Aucun GP du territoire Natura 2000 du Canigó n'a été priorisé lors de ce Copil. Le travail de partenariat avec le PNR et les autres partenaires du projet (RN, Association des associations foncières agricoles et groupements pastoraux (AFP-GP), Chambre d'agriculture) reste cependant nécessaire cette année et l'année prochaine pour le SMCGS. Le PAEC sera valide, si accepté, pour une durée de 2 ans : 2017-2018. Une réflexion et une méthodologie à plus long terme sont entrain de se mettre en place sur le territoire. La mutualisation des moyens et des expériences permet de préparer les re-contractualisations (à partir de 2020) ou les nouvelles contractualisations (à partir de 2019) sur le territoire Natura 2000 du Canigó.

II.6. Apporter un appui technique à la réalisation d'évaluation d'incidences, avis & informations sur des projets

II.6.1. Accompagnement des manifestations sportives et culturelles

Depuis 2014, le SMCGS a mis en place une instance d'accompagnement des organisateurs de manifestations sportives et culturelles qui ont lieu sur les territoires Natura 2000 « Massif du Canigó - Conques-de-la-Preste » et sur le Site classé « Massif du Canigó ». Cette instance est composée des structures gestionnaires du territoire : RNN de Prats-de-Mollo, RNN de Py, RNN de Mantet, FRNC, ONF, ONCFS, PNR-PC, AFP-GP, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Orientales, Sous-préfecture de Prades, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Languedoc-Roussillon, SMCGS...

II.6.1.1. Accompagnement des manifestations sportives

Pour cette troisième campagne, les organisateurs de manifestations sportives connues et récurrentes ont été contactés par le SMCGS en décembre 2015. L'objet était de les informer sur le calendrier du dispositif 2016 et les pièces à joindre à leur dossier : trace / localisation sous format gpx ou shape, charte d'engagement signée et dossier simplifié à compléter en ligne. Le SMCGS accompagne les porteurs de projets pour la réalisation des évaluations d'incidences Natura 2000 (données écologiques, préconisations). Il se charge aussi de faire une première analyse des demandes et les transmet aux partenaires qui se regroupent par la suite lors d'un comité animé par le SMCGS - qui a eu lieu le 25 mai en Sous-Préfecture de Prades - en vue de discuter, valider ou réorienter, le cas échéant, des projets qui auraient des carences en terme de complétude, de respect du site et du milieu naturel. L'avantage de ce comité étant de regrouper toutes les instances concernées, susceptibles d'être sollicitées par les porteurs de projet, d'informer les partenaires sur les projets prévus sur le territoire, que chacun ait le même niveau d'information et surtout que l'instance ait légitimité à emmètre des avis et des préconisations. Les événements concernés cette année sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Manifestations sportives accompagnées par le SMCGS en territoire Natura 2000 en 2016

Événement	Descriptif	Itinéraire / lieu	Nombre de participants maximum	Période	Organisateur
Que la montagne est belle	Multi-activités (VTT, randonnée, escalade) à l'occasion de la Fête de la Montagne	Mariailles et Casteil	<100	25 et 26 juin	Comité départemental Club Alpin Français (CAF) 66
Grand trail du Canigó	Course à pied sur sentier	Boucle : La Bastide, Baillestavy, Estoher, Taurinya, Valmanya	150	2 juillet	Association Courir et découvrir
La Transpyrenea	Rando raid	GR10 du Perthus à Hendaye	350	19 au 22 juillet	Association Raid Sahara Organisation
Randonnée du Canigó	Randonnée pédestre	Boucle : Vernet-les-Bains, Col de Jou, Mariailles, Arago, Pic du Canigó, Cortalets, Balatg, Coll de Juell, Vernet- les-Bains	99	6 août	Comité départemental Club Alpin Français (CAF) 66
Championnat du Canigó	Course à pied sur sentier		1 050	7 août	Association Championnat du Canigó
RIF Canyon	Canyon	Llech, Taurinya, Cady, St Vincent, Col de la Fede, Molitg	570 / jour	25 au 28 août	Comité Départemental de Spéléologie des Pyrénées Catalanes
BTT Isard Atac Extrem	VTT	... Porteille de Morens, Camp magre, Porteille del Calau, Porteille de Roja, Esquerdes de Rotja, Collade de Roques Blanques, Col de Molles, Col de Bise, Col des Basses, Can Calet, Can Pitot, la Mouline, Faig Xintat, Coll del Miracle, Fort Lagarde, Bassin du Canidell, Tour du Mir, Pic de la Clape, Col Pregon...	300	3 septembre	Ski club Camprodon
100 Miles sud de France	Course à pied sur sentier	... col del Pall, Mantet, col de Mantet, Py, col de Jou, Casteil, Vernet-les-Bains, col de Juell, citerne de Balatg, sentier du col de Volte, Balatg, Cortalets, Prat Cabrera, Estanyol par roc des Mollères, Batère...	300 coureurs sur chaque départ de Vernet-les-Bains et Bolquère	7 au 9 octobre	Association Course Nature 66

L'accompagnement de ces manifestations nécessite un travail préalable de conception du dossier pré-rempli, d'appui technique pour réaliser les évaluations d'incidences Natura 2000, d'analyse des dossiers, d'échanges avec les

organiseurs, d'échanges avec les partenaires et services instructeurs, de préparation et d'animation de réunions avant et après la période à laquelle ont lieu ces événements, etc.

Cette année, plusieurs nouvelles manifestations ont eu lieu ou étaient en projet sur le territoire Natura 2000 (Raid In France⁶, Transpyrenea, Isard Atac Btt Extrem). Ces dossiers ont été compliqués à gérer ; les organisateurs se faisant connaître tardivement et/ou ne connaissant pas les procédures à suivre. De plus, l'instruction a - elle aussi - été plus compliquée : règles d'instruction différentes en fonction des services, manque d'informations, délais inconfortables, etc.

La situation particulière de cette année, due à l'augmentation du nombre de manifestations, a conduit la Sous-Préfecture de Prades à organiser une réunion au mois d'octobre avec tous les acteurs concernés (DDTM, DDJSCS⁷, ONEMA⁸, ONCFS, ONF, CRS⁹, Département, PNR-PC, FRNC, Chambre d'agriculture, Sous-Préfecture, SMCGS) en vue d'engager une réflexion sur les divers enjeux posés par les manifestations sportives qui se déroulent en milieux naturels.

En amont de cette réunion, le Département, les RN nationales et régionale, le PNR-PC et le SMCGS se sont réunis pour, de par leur expérience, préparer des propositions, dans le contexte d'augmentation annuelle du nombre de manifestations sur les territoires sensibles. En est ressortie, la nécessité d'entreprendre une réflexion à l'échelle du département avec tous les partenaires concernés, pour :

- échanger et permettre des retours d'expériences,
- construire collectivement la réflexion et le cadre,
- mutualiser les moyens,
- homogénéiser les différents territoires en terme de gestion d'événementiels,
- être force de proposition,
- permettre le bon déroulement des événements et de leur organisation,
- fixer un cadre commun à l'échelle du département,
- permettre une meilleure prise en considération des territoires (espaces naturels, usages et usagers, réglementation),
- améliorer les connaissances et l'échange d'informations entre les différents partenaires (gestionnaires, services instructeurs...).

Il a été proposé de réaliser une cartographie à l'échelle départementale sur laquelle pourraient figurer :

- les périmètres de protection (RNN, RNR, Site classé, Natura 2000, Conservatoire du littoral, Parc marin) pour lesquels une réglementation spécifique est en vigueur, avec des interlocuteurs particuliers,
- les itinéraires et zones validés / acceptés pour la pratique de telle ou telle activité (GR¹⁰, GRP¹¹, pistes, ...)
- les itinéraires et zones trop sensibles à exclure d'office des parcours possibles (RN de la Massane, ...)
- les itinéraires et zones « relais » à proposer à l'organisateur, le cas échéant (moindre impact, valorisation des villages du piémont, etc.).

Cette carte pourrait être l'outil de référence commun aux partenaires, gestionnaires, services instructeurs et organisateurs.

Il a aussi été proposé de définir un cadre en fonction des territoires :

- les périodes autorisées compatibles avec les périodes de non sensibilité du milieu naturel,
- un nombre de manifestations maximal par an, par itinéraire / zone (questionnement sur l'effet cumulatif),
- le type de manifestations (plus ou moins impactant) autorisé en fonction des itinéraires acceptés, sur sites conventionnés uniquement,
- un nombre de participants maximal par type de manifestations,
- l'évaluation des impacts post-manifestation, le cas échéant,

6 Avis défavorable de la DDTM concernant l'itinéraire prévu sur le Canigó

7 Direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

8 Office national de l'eau et des milieux aquatiques

9 Compagnie républicaine de sécurité

10 Grande randonnée

11 Grande randonnée de Pays

- la surveillance et les contrôles,
- les moyens financiers et humains.

A été évoquée la nécessité de :

- clarifier le calendrier administratif prenant en considération le calendrier de traitement des différents services instructeurs, l'accompagnement aux évaluations d'incidences, la possibilité d'effectuer des visites de terrain, etc.
- lister de façon exhaustive les pièces attendues par les partenaires et les services instructeurs,
- améliorer la communication auprès des Fédérations sportives, départements limitrophes, Catalogne sud, ... (calendrier, échéances, interlocuteurs, pièces à joindre, etc.).

A aussi été évoquée la nécessité d'engager une réflexion sur la réglementation et le cadrage des nouvelles activités : survol de drone, slackline, wingsuit, ...

Actuellement le déroulé sus-cité est en cours de réflexion et d'élaboration ; rien n'est arrêté. Il s'agit de premières propositions évolutives.

Suite à la réunion du 19 octobre, Laurent Alaton, Sous-Préfet de Prades, a proposé, en vue de poursuivre le travail engagé, la mise en place de trois types d'instances :

- une instance dénommée « Cercle des compétences des manifestations sportives en milieu naturel » qui se réunira mensuellement, dans la mesure du possible, en fonction des demandes de manifestations dont chacun aura été saisi. Un calendrier de ces réunions sera établi à l'avance jusqu'en juillet 2017.
- un groupe de travail qui se réunira dans sa configuration actuelle (SMCGS, Département, PNR-PC, RN, ...) et qui travaillera sur l'élaboration de la cartographie et les questions environnementales (périodes, ...). La prochaine réunion est déjà fixée au 12 janvier 2017.
- un groupe de travail, animé par la Sous-Préfecture, sera chargé d'approfondir les questions relatives aux questions foncières et aux différents usages du territoire.

II.6.1.2. Accompagnement des manifestations culturelles

Tableau 4 : Manifestations culturelles accompagnées par le SMCGS en territoire Natura 2000 en 2016

Événement	Descriptif	Itinéraire / lieu	Nombre de participants maximum	Période	Organisateur
« Trobada a peu » ¹²	Rassemblement culturel et festif en vue de monter les fagots au Pic du Canigó pour la Saint-Jean	Piste de Balatg, sentier du Pic du Canigó et abords du refuge de Cortalets	99	18 et 19 juin	SMCGS
« Trobada »	Rassemblement culturel pour la régénération de la flamme	Tous les sentiers / pistes d'accès aux Cortalets et au Pic du Canigó + les abords du refuge des Cortalets, de l'étang des Estagnols et du Ras des Cortalets	300 - 400	18 et 19 juin	El Casal del Conflent
« Sant Joan » ¹³	Rassemblement culturel pour la régénération de la flamme		250	22 et 23 juin	Omnium Cultural de Barcelona

Cette année, un charte de bonnes pratiques (en Français et en Catalan), spécifique pour ces manifestations, a été co-réalisée par le SMCGS, El Casal del Conflent et l'Omnium Cultural de Barcelona. Elle a été affichée sur place et distribuée au participants en amont. Elle est présentée aux pages suivantes.

12 Troubade à pied

13 Saint-Jean

TROBADA ET REGENERATION 2016

Charte complémentaire à la demande individuelle d'autorisation de circulation en véhicule

En référence aux arrêtés préfectoraux portant réglementation de l'organisation de la Trobada et de la régénération de la flamme dans le massif du Canigó (article 1^{er} - b), « sont autorisés à circuler par dérogation : les véhicules munis d'un laissez-passer, délivré par l'autorité préfectorale, pour assurer le transport des équipements et de la nourriture des comités organisateurs des villages ».

Le Canigó est une montagne remarquable, fragile et riche d'une nature exceptionnelle. Respectons-là ensemble durablement !

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

En charge de l'acheminement du matériel pour l'association ou le comité de village :

Nom : _____

Commune : _____

Immatriculation du véhicule autorisé : _____

M'engage à respecter l'arrêté préfectoral portant réglementation de l'organisation de la Trobada et de la régénération de la flamme dans le massif du Canigó et m'engage à participer à la Trobada et/ou la Régénération selon la charte de respect du site et de bonnes pratiques et les recommandations établies par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site, El Casal del Conflent et l'Omnium cultural de Barcelona, mentionnées ci-dessous :

Je m'engage à :

- détenir le laissez-passer délivré par la Sous-Préfecture de Prades, nécessaire pour emprunter la piste du Llech en véhicule, durant les week-ends de la Trobada et de la Régénération,
- apposer ce laissez-passer sur le pare-brise du véhicule autorisé durant toute la durée de la manifestation, ainsi que la présente charte signée,
- transporter uniquement du matériel, de la nourriture et des bagages dans le véhicule,
- ne pas transporter de matériel de sonorisation et de groupe électrogène,
- optimiser le transport de matériel de plusieurs associations / comités par véhicule autorisé,
- respecter les horaires de circulation et la vitesse autorisée,
- respecter les autres usagers (trobadistes à pied, à cheval, à vélo),
- respecter les consignes de circulation spécifiques pour le dépôt du matériel aux Cortalets,
- être à l'écoute des recommandations et consignes des membres du collectif d'organisation (tenue reconnaissable),
- respecter le stationnement matérialisé,
- redescendre les déchets en piémont,
- être responsable, respectueux et bienveillant !

Merci pour le Canigó !

Date :

Signature :



Syndicat Mixte Canigó Grand Site
Bât Chefdebien – Bd de la Gare – 66500 PRADES
Tél : 04 68 96 45 86
contact@canigo-grandsite.fr

TROBADA ET REGENERATION 2016

Charte individuelle d'engagement pour le respect du site et le bon déroulement de la manifestation

Le Canigó est une montagne remarquable, fragile et riche d'une nature exceptionnelle. Respectons-là ensemble durablement !

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

M'engage lors de ma participation à la Trobada et/ou la Régénération à respecter la charte de bonnes pratiques et les recommandations établies par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site, El Casal del Conflent et l'Omnium cultural de Barcelona, mentionnées ci-dessous :

Je m'engage à :

- respecter l'esprit des lieux,
- rester sur les sentiers balisés et ne pas couper les virages pour éviter le piétinement et les risques de dégradation et d'érosion,
- tenir mon animal de compagnie en laisse pour éviter la divagation et le dérangement de la faune en période de sensibilité (reproduction, élevage des jeunes, ...),
- être à l'écoute des recommandations et consignes des membres du collectif d'organisation (tenue reconnaissable),
- ne pas m'attribuer ou me réserver préalablement une zone de campement ; chacun étant libre de s'installer où il le souhaite en fonction de la disponibilité physique des places,
- faire du feu uniquement sur les places à feux règlementées, le surveiller, brûler du bois sec / mort, ne pas couper de bois vert, ne pas brûler de déchets et m'assurer que mon feu est éteint correctement avec de l'eau avant mon départ pour éviter tout risque d'incendie,
- ne pas utiliser de sonorisation ou de groupe électrogène et respecter la sérénité des lieux,
- maintenir la propreté des toilettes du refuge des Cortalets mis gracieusement à ma disposition et éviter de laisser du papier toilette dans la nature,
- ne pas jeter mes mégots de cigarette au sol ou dans les feux. Ils sont des déchets à part entière et peuvent causer des incendies en contact avec la végétation ou lorsqu'il y a du vent,
- maîtriser ma consommation d'alcool,
- respecter les autres trobadistes et l'esprit de convivialité de la Trobada,
- laisser le lieu de mon campement dans l'état où je l'ai trouvé (ni déchet, ni dégradation),
- redescendre tous mes déchets en piémont dans les villages ; aucun dispositif de ramassage des ordures n'étant mis en place,
- préserver le milieu naturel, la faune et la flore,
- être responsable, respectueux et bienveillant !

Merci pour le Canigó !

Date :

Signature :



Syndicat Mixte Canigó Grand Site
Bât Chefdebien – Bd de la Gare – 66500 PRADES
Tél : 04 68 96 45 86
contact@canigo-grandsite.fr

II.7. Réaliser des visites de terrain

- Dans le cadre du conventionnement des sites de pratiques APN, deux visites de terrain ont eu lieu cette année, en Conflent le 16 février et en Vallespir le 24 mars. *Se référer à la partie IV.2.3.*
- Une visite d'exploitation agricole a été réalisée le 15 mars en vue d'inventorier les enjeux environnementaux potentiels dans le cadre des MAEC. *Se référer à la partie II.5.1.1.1.*
- Le 15 juin, une visite de terrain a eu lieu au refuge pastoral de Prat Cabrera, avec l'ONF, l'AFP-GP et le GP du Llec, en vue de discuter sur les conditions d'accueil du vacher et des améliorations d'aménagements éventuels. L'hébergement du pâtre est un élément important dans la gestion pastorale des estives. Le GP du Llec est engagé en MAEC depuis 2015.
- Le 1er août, une journée à la Cum del Tech (Prats-de-Mollo) a été organisée avec les élus et partenaires du SMCGS dans un objectif de convivialité, de discussion et d'échanges informels et de découverte du territoire.
- Le 9 août, une journée de terrain a eu lieu avec l'ONF, en charge de la mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur le secteur Cortalets-Balaig. *Se référer à la partie V.2.2.*
- Le 10 octobre, une visite de terrain a eu lieu avec la DDTM et les RN aux Esquerdas de Rotja. *Se référer à la partie IV.2.2.* Cette sortie a permis, dans un même temps, d'évoquer les impacts de la manifestation VTT Isard Atac Btt Extrem.

II.8. Participer à des réunions ou manifestations sur le territoire

II.8.1. Les réunions du SMCGS

- Tout au long de l'année, des réunions d'équipe hebdomadaires, internes au SMCGS, ont lieu, afin de permettre le bon fonctionnement de la structure, la transmission d'information et la veille sur les missions de chacun. Ces réunions sont aussi un espace de co-construction multi-thématiques et transversale.
- Deux fois cette année, des commissions thématiques du SMCGS ont eu lieu à l'attention des partenaires, élus, usagers du territoire, socio-professionnels afin d'informer sur les actions en cours et les projets du SMCGS. Les thèmes des cinq commissions thématiques sont la patrimoine, le tourisme, l'économie de proximité, les activités physiques de pleine nature et l'environnement et le Site classé. Lors de cette dernière sont évoquées les actions Natura 2000. *Se référer à la partie II.2.2.*
- Dans le cadre du conventionnement des sites de pratiques APN, une réunion a eu lieu avec l'ONF et le CAF le 12 janvier. *Se référer à la partie IV.2.3.*
- Une réunion de bilan de la Trobada et de la St Joan 2015 et de préparation de la saison 2016 a eu lieu le 13 janvier. Une deuxième réunion de préparation de la Trobada a eu lieu le 7 mars et de la Sant Joan le 10 mai. Le 17 mai un RDV pour l'écriture de la Charte a eu lieu avec el Casal del Conflent, organisateur de la Trobada 2016. *Se référer à la partie II.6.1.2.*
- Des Cotech du PAEC MOCA ont eu lieu les 23 février, 18 mars et 25 mars. *Se référer à la partie II.5.1.1.*
- Une réunion de formation à l'attention des exploitants individuels et groupements pastoraux a eu lieu à Arles-sur-Tech le 9 mars. *Se référer à la partie II.5.1.1.*
- Le Comité de suivi des manifestations sportives et culturelles a eu lieu en sous-Préfecture de Prades le 25 mai. *Se référer à la partie II.6.1.1.*
- Quelques dates concernant les manifestations sportives :
 - RDV avec l'organisateur de la Transpyrenea le 26 janvier
 - une réunion a eu lieu en Sous-Préfecture de Prades en vue de déterminer les conditions de déroulement de l'événement Isard Atac Btt Extrem le 25 août
 - une réunion bilan avec l'organisateur de l'Isard Atac Btt Extrem a eu lieu à la FRNC le 30 novembre

- Concernant le suivi du projet de Plan de paysage du Canigó (*se référer à la partie II.13.*) :
 - Participation à l'élaboration de la « carte du bien commun » le 13 octobre
 - Participation à une séance de travail, animée par le bureau d'étude Coloco, le 23 novembre
 - Participation à la présentation de l'avant projet d'aménagement paysager du Col de Mantet le 23 novembre
 - Comité de pilotage le 24 novembre

II.8.2. Les réunions extérieures

- Participation à plusieurs réunions sur le projet d'estives sentinelles et de gestion sanitaire des troupeaux, animées par le PNR-PC dans ses locaux à Olette, le 7 janvier et le 18 avril.
- Participation aux Comités consultatifs 2015 de la RN de Py les 15 (absence de corum) et 26 janvier et de la FRNC le 29 janvier.
- Participation à la réunion organisée par la DDTM le 11 avril, en mairie de Prats-de-Mollo au sujet de la clôture des Esquerdes de Rotja. *Se référer au IV.2.2.*
- Participation à la réunion animée par l'ONF, avec la DREAL, la DDTM, le SMCGS et l'association Myotis, le 12 avril, dans les locaux de l'ONF à Prades en vue de présenter les résultats de l'étude ONF sur le suivi acoustique des chiroptères de la mine du Llec. *Se référer au IV.2.1.*
- Participation à la réunion de présentation du projet Raid in France par l'organisateur de l'événement à la DDJSCS à Perpignan, le 14 avril.
- Participation à la réunion de préparation de la réunion du 19 octobre sur les manifestations sportives, le 7 octobre. *Se référer à la partie II.6.1.1.*
- Participation à la réunion du 19 octobre, en sous-Préfecture de Prades, sur les manifestations sportives. *Se référer à la partie II.6.1.1.*
- Participation à une réunion avec le PNR-PC, la DREAL et la DDTM, le 10 novembre, par rapport aux évaluations et révisions de Docob. *Se référer à la partie II.12.*
- Participation au Copil du PAEC MOPY, organisé par le PNR-PC à Olette, le 16 novembre. *Se référer au II.5.3.*
- Participation aux Comités consultatifs 2016 de la RN de Mantet le 6 décembre et celui de la FRNC le 14 décembre. Le Comité de la RN de Py aura lieu en janvier 2017 ; celui de la RN Prats est reporté à une date non fixée.

II. 9. Établir un bilan annuel d'animation du Docob

Ce bilan d'activités 2016 a été réalisé au cours des mois d'octobre et de novembre.

II. 10. Programme d'activités 2017

Le programme d'activités se prépare en fin d'année n-1. Celui de 2017 est en cours d'élaboration. Il permet de définir et de budgétiser les actions à venir sur une année civile et d'estimer le temps alloué à chacune. Il permet aussi de préparer la demande de subvention 2017 (appel d'offre lancé par la Région au premier trimestre 2017).

II. 11. Cartographie

Cette année, le SMCGS a missionné - durant quatre journées (18 avril, 14 juin, 2 et 3 novembre) - un géomaticien prestataire en vue de former l'équipe du SMCGS au SIG¹⁴ (visualisation, utilisation et création de données + mise en forme de cartes). Cette compétence est essentielle pour analyser la cartographie des habitats, extraire les informations nécessaires aux évaluations des incidences, etc. Le SMCGS ne disposant pas d'un cartographe, cette formation a permis d'acquérir ou

14 Système d'Information Géographique

de compléter les bases pour permettre l'utilisation du logiciel QGIS.

II. 12. Évaluation et révision du Docob

Une réunion a eu lieu le 10 novembre avec le PNR-PC, la DREAL et la DDTM en vue de discuter les modalités d'évaluation et de révision des Docob. Il n'y a pour le moment pas de demande à ce que le Docob « Massif du Canigó - Conques-de-la-Preste » soit évalué puisqu'il s'agit d'un Docob récent (2012) et que la priorité est actuellement donnée, par les services de l'État, à des Docob plus anciens n'ayant pas encore bénéficié d'évaluation, comme c'est le cas de celui du « Madres-Coronat », datant de 2005. Hors, le SMCGS souhaite tout de même engagé progressivement une réflexion quant à l'évaluation des actions du Docob mises en œuvre jusque-là, durant l'année 2017.

II. 13. Fonctionnement et autres actions du SMCGS

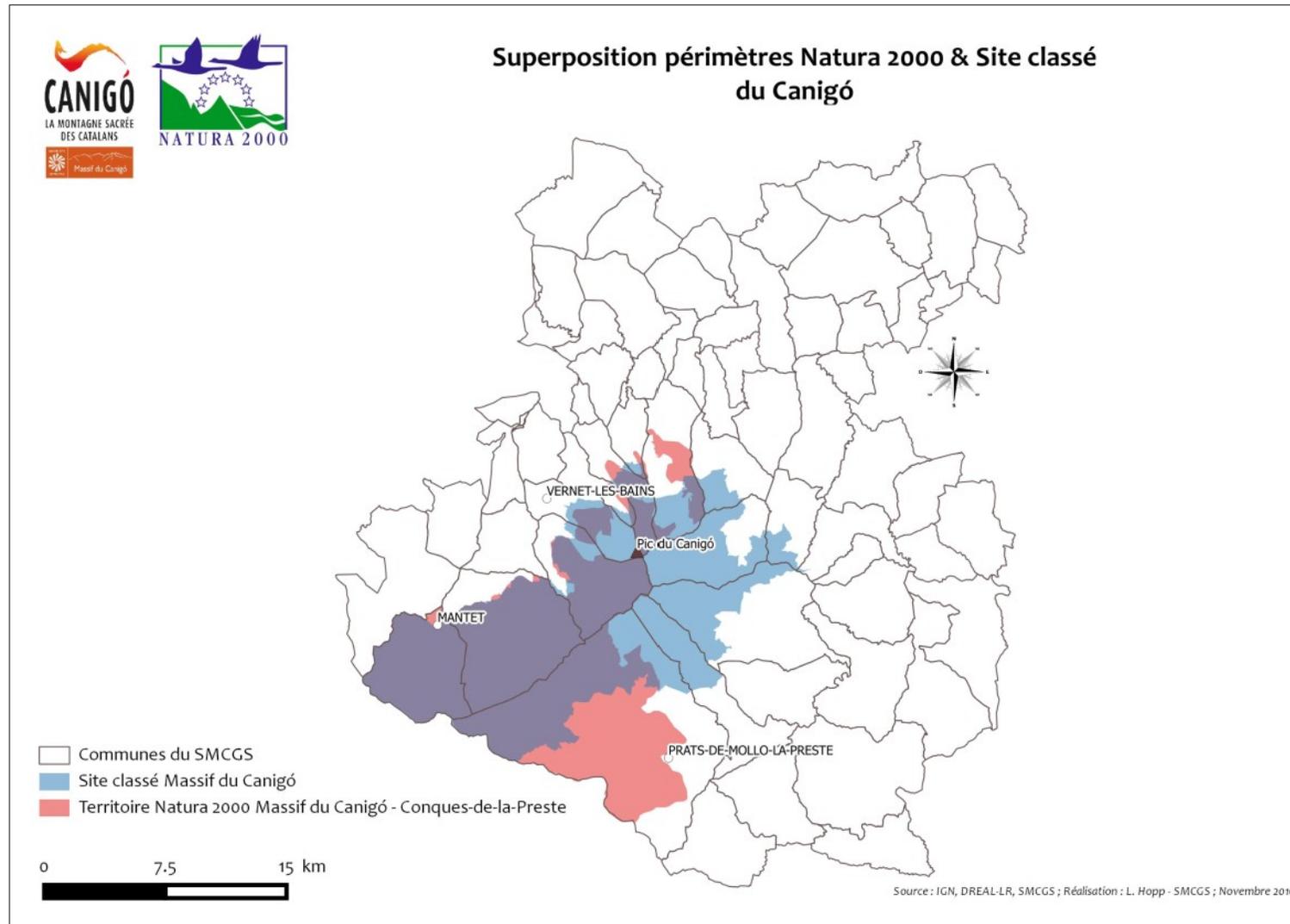
Il est aussi à noter la participation à des actions transversales du SMCGS comme :

- la rédaction de la newsletter l'*Alé del Drac* de décembre sur la thématique du patrimoine naturel,
- l'élaboration des documents de communication du SMCGS (cohérence avec les enjeux environnementaux),
- le projet de sécurisation et de valorisation du site de la Pinosa (évaluation des incidences),
- le suivi du projet de Plan de paysage du Canigó¹⁵,
- le suivi de l'évaluation du Plan d'actions du Canigó Grand Site de France 2007-2016, et de la réflexion sur l'élaboration du futur plan pour la période 2018-2023 (enjeux, axes, stratégies, objectifs) ; sachant que l'enjeu lié au patrimoine naturel, aux ressources et aux usages y est prépondérant.

Le Site classé « Massif du Canigó » se superpose en partie sur le territoire Natura 2000 « Massif du Canigó - Conques-de-la-Preste », sur 14 779 ha (se référer à la carte, page suivante), soit 73%. De ce fait, ces deux territoires sont intimement liés. D'où l'importance de suivre et de participer aux actions liées au Site classé (Plan de paysage, Plan d'actions du Canigó Grand Site de France, projets d'aménagements et de travaux, etc.).

15 Le Plan de paysage a pour objectif d'anticiper l'évolution paysagère d'un territoire afin de préserver son identité et valoriser ses atouts.

Carte 1 : Superposition des périmètres Natura 2000 et Site classé du Canigó



Syndicat Mixte Canigó Grand Site
Bât Chefdebien – Bd de la Gare – 66500 PRADES
Tél : 04 68 96 45 86
contact@canigo-grandsite.fr

III. Communication et sensibilisation autour de Natura 2000

III.1. Sensibiliser le grand public à la démarche Natura 2000

III.1.1. Site internet

La page Natura 2000 du site internet du SMCGS comporte le Docob ainsi que les trois premières lettres d'information Natura 2000 et la carte des oiseaux du Canigó à télécharger : <http://www.canigo-grandsite.fr/natura2000canigou.html>

III.1.2. Lettre d'information

La lettre d'information Natura 2000 annuelle est un document pédagogique qui a pour vocation de sensibiliser et d'informer le grand public sur l'outil Natura 2000 localement (espèces, habitats, actions de gestion, etc.). Conçu en interne, il est imprimé par une entreprise d'imprimerie en 3 500 exemplaires. La distribution se fait par publipostage dans les 9 communes concernées par le périmètre Natura 2000. Ce document est aussi distribué aux structures partenaires, usagers du territoire, etc. La périodicité de ce document à une fois par an semble être appropriée. En janvier, la lettre n°3 - conçue en décembre 2015 - a été distribuée. Elle portait sur l'accompagnement des manifestations sportives et culturelles sur le Canigó. Elle est présentée aux pages suivantes.

La lettre Natura 2000 n°4, prévue initialement pour cette fin d'année 2016, n'a pu être réalisée et est reportée en 2017.

L'accompagnement des manifestations sportives et culturelles sur le Canigó

Depuis 2014, le SMCGS a mis en place un dispositif d'accompagnement des organisateurs de manifestations sportives et culturelles qui ont lieu sur les territoires Natura 2000 « Massif du Canigó - Conques-de-la-Preste » et « Site classé « Massif du Canigó ».

L'objectif de ce dispositif étant de faciliter les démarches des organisateurs lors de la préparation de leur projet, et permettre qu'il se déroule dans les meilleures conditions de respect du site (prise en compte des contraintes réglementaires et des enjeux environnementaux).



COMMENT ÇA MARCHE en territoire Natura 2000 ?

Si votre projet de manifestation se déroule en tout ou partie sur les territoires concernés (voir périmètres carte page centrale), prenez contact avec le SMCGS.

Calendrier :

- En fin d'année, vous êtes informés du lancement du dispositif pour l'année à venir.
- 1. En janvier, vous remplissez le formulaire simplifié de renseignement en ligne (localisation, période, nombre de participants...);
- 2. En février, nous réalisons une première analyse de votre dossier (enjeux, évaluation des incidences Natura 2000, préconisations...);
- 3. En mars, vous finalisez / rectifiez votre dossier, si nécessaire;
- 4. Mi-avril, votre dossier complet est instruit par les structures gestionnaires du territoire;
- 5. Fin avril, votre dossier est transmis à la Sous-Préfecture de Prades pour avis final.

Si votre projet de manifestation se déroule sur les communes de Baillestavy, Castell, Clara Villierach, Consavy, Estóher, Filóls, La Bastide, Le Tech, Mantet, Prats-de-Mollo-la-Preste, Py, Saint-Marsal, Taurinya, Valmanya et/ou Vernet-les-Bains, il se peut que vous passiez sur le territoire du Site classé « Massif du Canigó ». Pour le savoir, contactez-nous !

Si votre manifestation se déroule en tout ou partie sur le territoire d'une Réserve naturelle, anticipez !

Votre projet devra obligatoirement passer en Comité consultatif de la ou des Réserve(s) concernée(s), l'année d'avant. Les communes concernées sur le territoire du SMCGS, sont Mantet, Nyer, Prats-de-Mollo et Py. Pour plus d'info, prenez contact avec la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC) au 09 72 50 55 35.

Cette année, 7 manifestations ont participé au dispositif d'accompagnement :
Trobada a peu, Trobada, Sant Joan, Grand trail du Canigó, Randonnée du Canigó, Championnat du Canigó et 100 Miles Sud de France.



Trobada a peu - Canigó



Trobada a peu - Canigó

Le Canigó, un réservoir de biodiversité...



Le territoire Natura 2000 « Massif du Canigó - Conques-de-la-Preste » est régi par les directives européennes Habitats / Faune / Flore et Oiseaux, dont l'objectif est de protéger et gérer des espaces naturels, leur faune et leur flore, ainsi que les populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen, et ce, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles du territoire.



ZPS = Zone de protection spéciale,
Site Natura 2000 régi par la directive Oiseaux
ZSC = Zone spéciale de conservation,
Site Natura 2000 régi par la directive Habitats/Faune/Flore

Données : DREAL LR, IGN, Méditerranée LR - SMCGS

Ce territoire couvre en totalité 20 224 ha sur le Canigó et s'étage de 480 à 2 731 mètres d'altitude en Haut-Vallespir et en Conflent.



LE POINT DE VUE DE...

...Roger CAPELA, co-organisateur du Championnat du Canigó

Organiser une course de masse dans le respect d'un milieu fragile, classé Grand Site de France, n'est pas chose facile... mais pas impossible. Le Championnat du Canigó, course créée en 1905, est un témoignage révélateur.

Partant du principe qu'on ne protège bien que ce que l'on connaît bien et que nous n'avions pas les compétences nécessaires dans ce domaine, c'est auprès des responsables et des techniciens du Syndicat Mixte Canigó Grand Site, de l'ONF et de Natura 2000, que nous avons trouvé les informations et les conseils qui nous ont permis de mettre en place un dispositif aussi respectueux que possible des espèces naturelles traversées afin de pouvoir en profiter pleinement tout en ne laissant aucune trace de notre passage dans le paysage. Nul doute que l'aide et l'avis favorable des gestionnaires du site aura pesé lourd dans la décision du prestigieux Comité National Olympique et Sportif Français d'attribuer au Championnat du Canigó le label national "Développement durable, le Sport s'engage".



Ce territoire, source de biodiversité, abrite une diversité faunistique et floristique remarquable.

La désignation du Canigó comme territoire Natura 2000 est une reconnaissance européenne de sa valeur en terme de biodiversité et de milieux naturels.

Il convient de préserver ce patrimoine, et ce, à long terme.

ZOOM d'intérêt communautaire...

Perdrix grise de montagne (Perdix xerxa)

La Perdrix grise est un oiseau trapu aux ailes courtes, larges et arrondies de la taille d'une poule naine. Sédentaire, elle affectionne les grands espaces ouverts exposés au sud (pelouses subalpines), lui assurant le minimum de couverts nécessaires à sa protection, à sa nourriture et à l'implantation de son nid.



durant une grande partie de l'année (été et hiver) se nourrit de feuilles, graminées, baies, graines et insectes (fourmis, pucerons, coléoptères, chenilles). La déprise agricole et la fermeture des milieux, ainsi que le dérangement en période sensible (reproduction de mai à juillet) sont les principales menaces sur cette espèce.

Une chasse excessive peut être également considérée comme une menace pour l'espèce, mais ce n'est pas le cas s'agissant du Canigó car les prélèvements y sont très limités.

Une chasse excessive peut être également considérée comme une menace pour l'espèce, mais ce n'est pas le cas s'agissant du Canigó car les prélèvements y sont très limités.

Source : Fédération régionale Natura 2000 sur les sites de la Catalogne (France) - A.C. HCNVSA - © Jean-Michel de la Chaux et de la Faune Sauvage 06

La forêt alluviale à Aulne glutineux et Frêne commun

Ces forêts de bords de cours d'eau sont principalement dominées par l'Aulne glutineux et le Frêne commun. Elles évoluent sur des dépôts de sable, vase, argile, galets, limon ou graviers, transportés par l'eau courante. Ces forêts de grand intérêt écologique constituent des habitats à forte diversité biologique de part la connexion entre le milieu terrestre et le milieu aquatique (fixation des berges, épuration des eaux, refuges de



nombreuses espèces animales). Sur le Canigó, les forêts alluviales à Aulne et Frêne correspondent à un enjeu écologique très fort. Une des menaces observée sur cet habitat est l'envahissement par le Buddleia de David, espèce invasive.

Source : DREAL LR - SMCGS

Syndicat Mixte Canigó Grand Site
Bât Chefdebien – Bd de la Gare – 66500 PRADES
Tél : 04 68 96 45 86
contact@canigo-grandsite.fr

IV. Gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

IV.1. Gestion des espèces d'intérêt communautaire

IV.1.1. Chiroptères de la mine du Llec

IV.1.1.1. Étude de suivi acoustique 2015-2016

En complément de l'étude technique de faisabilité de fermeture de la mine du Llec en faveur des chiroptères sur le territoire Natura 2000 « Massif du Canigó », réalisée par le Bureau d'étude Symbiose sur la période 2014-2015, l'ONF a réalisé un suivi acoustique de la mine, entre avril 2015 et avril 2016. Des enregistreurs ont été posés aux différentes entrées de la mine permettant l'enregistrement automatique de l'activité des chauves-souris. Il en ressort que les différentes sorties sont utilisées, et ce à des périodes différentes. Ce site est fréquenté toute l'année et présente un intérêt majeur pour plusieurs espèces de chauves-souris : le Minoptère de Schreibers*, le Rhinolophe euryale*, le Murin de Capaccini, le Murin du groupe Natterer et le Petit Rhinolophe*. Ressort aussi de cette étude le constat que les interventions humaines (comptages, captures...) ne sont pas anodines et ont une influence potentielle sur le comportement des chauves-souris (sorties plus tardives, ...).

* *Espèce d'intérêt communautaire.*

IV.1.1.2. Fermeture de la mine

Suite aux résultats des études de Symbiose et de l'ONF, il a été décidé par le Cotech, de fermer l'entrée principale de la mine au public afin d'éviter le dérangement de la colonie de chiroptères et de préserver la quiétude du site.

L'étude du suivi acoustique réalisée par l'ONF a permis de préciser la période de moindre sensibilité. La mine bien qu'occupée à l'année semble voir les effectifs et l'activité se réduire à l'issue de la période de mise bas / élevage des jeunes et avant le pic d'activité lié au swarming¹⁶. La période du 1 au 20 août a été préconisée. Les travaux ont eu lieu le 17 août.

Une ganivelle d'une hauteur de 1,80 mètre a été posée devant l'entrée avec un accès à la galerie fermé à clé pour permettre d'éventuels suivis scientifiques. Le transport de matériaux a été réalisé à dos d'homme pour éviter l'hélicoptage. Une sensibilisation préalable des ouvriers impliqués dans le chantier à l'enjeu environnemental du site a été réalisée. Un suivi acoustique a été mis en œuvre trois jours avant la réalisation de travaux et trois jours après pour contrôler l'absence d'impact immédiat de la fermeture.

Un panneau d'information sur la dangerosité du site (risque d'effondrement) va prochainement être posé au niveau de la ganivelle.

Ces travaux ont été réalisés et financés par l'ONF.

IV.1.2. Clôture des Esquerdes de Rotja

En 2011, le GP de l'Ouillat à Prats-de-Mollo a réalisé une clôture pastorale sur les Esquerdes de Rotja, ayant pour objectif de contenir les troupeaux provenant de l'estive voisine de la Rotja. Cette clôture située en RN a été posée sans effectuée de demande préalable d'autorisation. Une autorisation temporaire de trois ans a été délivrée par la DDTM pour permettre la régularisation de la clôture sous certaines conditions (visualisation, ...).

Les RNN de Prats et de Py ont réalisé, comme mentionné dans l'arrêté préfectoral n°2011350-0003 du 27 décembre 2011, des suivis réguliers de cette clôture pour évaluer son impact sur les oiseaux. Chaque année, depuis, des oiseaux sont retrouvés morts à proximité de la clôture.

En parallèle de ces suivis, une réflexion se poursuit en vue de trouver un moyen efficace de visualiser cette clôture. Les différents essais (plaquettes OGM¹⁷, ruban adhésif, ...) n'ont pour l'instant pas été concluants, en raison des contraintes

¹⁶ Période d'essaimage où se regroupent les chiroptères en vue de leur reproduction.

¹⁷ Observatoire des Galliformes de Montagne

climatiques de vents très violents et permanents sur ce secteur.

Le 11 avril de cette année, une réunion organisée par la DDTM en mairie de Prats-de-Mollo, regroupant l'AFP-GP, le GP de l'Ouillat, les RN de Py et Prats, le Maire de la commune ainsi que le SMCGS, a eu pour objectif d'évoquer la clôture, l'autorisation provisoire caduque et les solutions à prendre pour la suite.

Une visite sur site a eu lieu avec les RN, la DDTM et le SMCGS le 10 octobre en vue de constater sur place l'état de la clôture.

A ce jour, ce dossier est en attente d'une issue.

IV.1.3. Conventionnement des sites de pratiques de pleine nature

Le SMCGS a initié, cette année, un projet de conventionnement des sites de pratique d'activités de pleine nature sur son territoire. Des sites à potentiel intéressant pour l'escalade et la via ferrata ont été identifiés en Conflent et en Vallespir lors de visites de terrain avec des professionnels locaux de l'activité (Club alpin français, indépendants, ...) mais aussi avec le GOR afin de concilier activités sportives et préservation des sites sensibles connus pour être utilisés lors de la nidification d'espèces d'oiseaux patrimoniaux et d'intérêt communautaire ou de chauves-souris. A terme, seront mises en place des autorisations d'usage pour la pratique de l'escalade et le bon usage des ces espaces avec les différents propriétaires concernés et la structure en charge de vérifier les conditions de sécurité les plus acceptables et le suivi des équipements pour la pratique de l'escalade. De plus, en fonction des sites et de leur sensibilité, une information sera faite auprès des fédérations et sur place concernant des périodes de grimpe et des périodes de non grimpe avec redirection sur d'autres sites moins sensibles. Ce projet de conventionnement est actuellement en cours.

V. Suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

V.1. Étude de suivi de la revégétalisation du Pla Guillem

Le Pla Guillem, plateau d'altitude du massif du Canigó situé à 2 300 m d'altitude, a été fortement dégradé par le passé par la création d'une piste inter-vallée entre le Conflent et le Vallespir en 1973 et par la réalisation en 1994 d'une tranchée de part et d'autre de cette piste, entraînant une érosion et une dégradation rapide et intense des habitats naturels.

La piste et ses abords ont fait l'objet d'actions de réhabilitation et de revégétalisation entre 1999 et 2004, par l'ONF et le CEN-LR, en vue de retrouver l'état initial du site. En parallèle, la piste a été fermée à toute circulation motorisée.

Le SMCGS, animateur Natura 2000 de ce territoire, a souhaité poursuivre le travail engagé jusqu'en 2004, pour conclure quant à la réussite de ce projet, à savoir résorber la problématique d'érosion et permettre la revégétalisation du site. Il manquait - jusque là - un bilan scientifique basé sur le protocole initial. Ces résultats permettant de proposer des perspectives en terme de suivi à long terme et de transfert de cette expérience à d'autres sites d'altitude ayant des problématiques similaires.

Les travaux de génie écologique (construction de barrages anti-érosion, pose du géotextile, récolte et semis de graines lors de la végétalisation) ont été confiés à l'ONF et réalisés en régie. Le suivi écologique annuel de cette action a été confié au CEN L-R, financé par le SMCGS, maître d'ouvrage de cette opération.

Après plus de 12 ans de mise en œuvre et d'absence de suivi, et compte tenu du succès visuel de cette expérimentation lors d'une visite sur site qui a eu lieu en octobre 2015 avec les RN, l'ONF, le CEN-LR et le SMCGS, il a semblé pertinent de faire le point sur cette action importante et originale de réhabilitation sur le territoire Natura 2000 du massif du Canigó afin de valoriser les investissements et les efforts consentis par tous les acteurs.

Dans cet objectif de poursuite d'action et de partenariat, il a semblé être judicieux et cohérent que le CEN-LR, ayant été en charge de ces suivis depuis le début de l'opération, poursuive le travail engagé ; et ce, de par sa connaissance du site et de la problématique, de son historique et de son évolution, du protocole de suivi scientifique et des ajustements réalisés, etc. Le SMCGS a donc souhaité poursuivre ce suivi, qui a eu lieu cet été 2016, avec le CEN-LR. Un courrier explicatif a été transmis à la DDTM en vue d'expliquer ce choix. La prestation s'est basée sur le dossier de proposition du CEN de mars 2016.

En parallèle de ce suivi, un travail de mise à jour de la cartographie des habitats, datant de 1998, a aussi été réalisé.

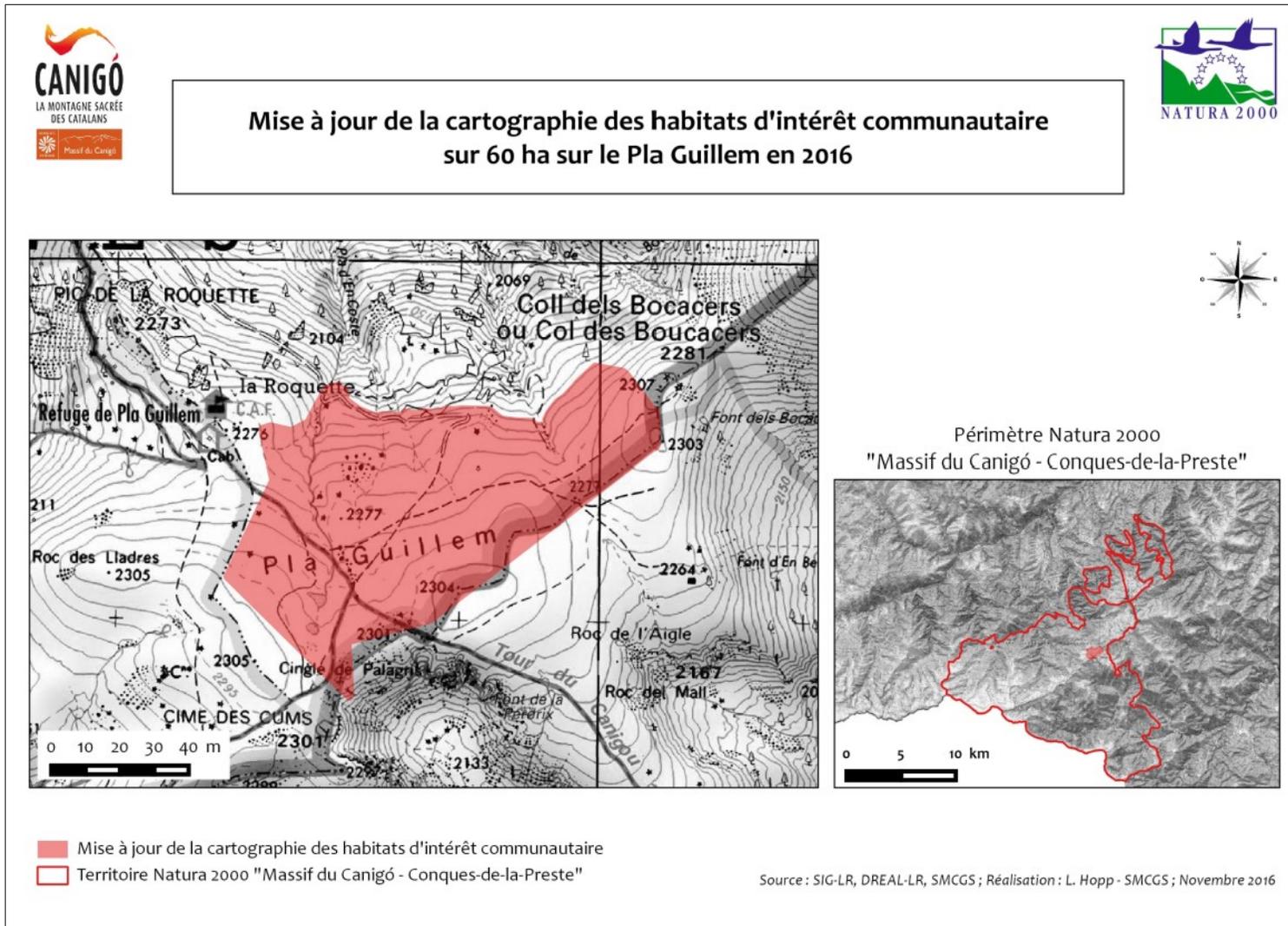
Résultats de l'étude : Cf. « SMCGS, Rapport de suivi 2016 de la réhabilitation de la Piste du Pla Guillem, CEN-LR, octobre 2016 ».

V.2. Réactualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire

Le SMCGS a demandé aux deux prestataires retenus cette année pour réaliser la mise à jour de la cartographie des habitats sur le territoire Natura 2000 « Massif du Canigó - Conques-de-la-Preste » de respecter le cahier des charges type, conforme au cahier des charges de la DREAL-LR, réalisé par Pyrénées cartographie l'année dernière pour le SMCGS (« SMCGS, cahier des charges techniques des données SIG, Mai 2015 »).

V.2.1. Secteur du Pla Guillem

En parallèle du suivi de la revégétalisation sur le Pla Guillem, le CEN-LR a donc réalisé la mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur 60 ha sur ce secteur ; données qui dataient de 1998 et qui ne permettaient pas de disposer des informations nécessaires quant à la juste identification des habitats d'intérêt communautaire et à l'évaluation de leur état de conservation.



Syndicat Mixte Canigó Grand Site
Bât Chefdebien – Bd de la Gare – 66500 PRADES
Tél : 04 68 96 45 86
contact@canigo-grandsite.fr

A l'écriture du bilan d'activités, les résultats de cette étude n'ont pas encore été transmis par le prestataire au SMCGS. Ils seront présentés et détaillés lors du Comité de pilotage du 8 décembre.

V.2.2. Secteur Cortalets - Balaig

L'ONF a réalisé, cet été, la mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur 660 ha sur le secteur Cortalets - Balaig ; données qui, comme pour le secteur du Pla Guillem, dataient de 1998 et ne permettaient pas de disposer des informations nécessaires quant à la juste identification des habitats d'intérêt communautaire et à l'évaluation de leur état de conservation.

Cette action a nécessité la réalisation du cahier des charges afférent, le lancement de la consultation auprès de plusieurs prestataires potentiels, l'analyse des réponses, le choix en Commission d'appel d'offres (CAO) du SMCGS, la rédaction du courrier de réponses, des échanges avec le prestataire retenu pour formaliser la demande et transmettre la base de données du SMCGS.

Lors de l'élaboration du cahier des charges, il y a eu une erreur dans le calcul de surface avec le logiciel SIG du SMCGS. La carte jointe au cahier des charges ne correspondait pas à la superficie mentionnée dans le même cahier des charges, il manquait 115 ha. Le prestataire ayant répondu sur cette base, il a été possible de redistribuer - en partie - la superficie manquante, après-coup, en accord avec ce-dernier, la DDTM et la DREAL, sur la zone des Estagnols.

Le prestataire a pris du retard dans la finalisation et la transmission des résultats finaux (base de données cartographique et rapport d'étude) prévues initialement fin septembre. A ce jour, le SMCGS n'a pas encore eu connaissance des résultats.

Le prestataire présentera les résultats de son travail lors du Copil Natura 2000 du 8 décembre.

V.2.3. Bilan de la cartographie

A ce jour, le SMCGS dispose de données cartographiques des habitats naturels sur 78 % du territoire Natura 2000 « Massif du Canigou - Conques-de-la-Preste ». Sur ces données, 45 % sont supérieures à 2008 et réalisées selon les attentes de la DREAL-LR ; 33 % sont inférieures à 2008 ans et ne peuvent être exploitées dans le cadre de Natura 2000 puisque non réalisées selon les modalités attendues. L'objectif des prochaines années est de cartographier des zones sur lesquelles il n'y a pas encore de données (22% du territoire) et de mettre à jour les zones dont les données nécessitent une mise à jour. Dans ce cadre, il est aussi nécessaire de définir les zones à prioriser sur lesquelles des mesures de gestion pourront être envisageables et celles sur lesquelles aucune gestion ne pourra être mise en œuvre car aucune activité humaine n'est en place ou possible ; de plus, réaliser des inventaires sur certains secteurs accidentés de montagne peut être compliqué, voir dangereux pour les bureaux d'étude en charge de leur réalisation. Il convient donc d'engager une réflexion à ce titre.

Tableau 5 : Bilan de la cartographie sur le territoire Natura 2000 « Massif du Canigó - Conques-de-la-Preste » en 2016

Site Natura 2000	Superficie totale	Cartographie > 2008	Cartographie < 2008	Pas de cartographie
Massif du Canigó	11 746 ha	4 723 ha	6 702 ha	321ha
Conques-de-la-Preste	8 436 ha	4 356 ha	4 ha	4 076 ha
Total	20 182 ha	9 079 ha	6 706 ha	4 397 ha
		15 785 ha		